



LES CLASSEMENTS DES PIÈCES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 08/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4435398	0165285	FN 335 QL		Zone Expedition : 03			5095250	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** DU 3095250 DU 18.03 2024 **								
BEL YANNICK								
1 AMORTISSEUR AM		ZFT290637 E29002	2,00	4	67,11	45,00	36,91	73,82
1 PLAQUETTES FREIN AV AM		FMO572382J	1,00	4	125,90	50,00	62,95	62,95
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 136,77								
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants TVA			Total TTC		
PI : 136,77			acquittés sur les 06016 suivant autorisation de l'Administration			164,12		
MO : 0,00 136,77			(4) 20,000 136,77					
DIV : 0,00			27,35					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4435398	0165285	5095250
Echéance le :	30/04/2024	
08/03/2024		164,12



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de l'émission de la facture ou sous condition d'acceptation préalable écrite du client. En cas de non-paiement à la date d'échéance, le client s'engage à verser les intérêts de retard au taux de 10% par an, majorés de 50% à compter de la date d'échéance. Le client s'engage également à verser les intérêts de retard au taux de 10% par an, majorés de 50% à compter de la date d'échéance. Le client s'engage également à verser les intérêts de retard au taux de 10% par an, majorés de 50% à compter de la date d'échéance.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : La propriété des marchandises reste réservée à A3 PRO jusqu'à paiement intégral de la facture. En cas de non-paiement, A3 PRO se réserve le droit de saisir les autorités judiciaires pour faire valoir ses droits.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre les parties, les tribunaux compétents sont ceux du siège social de A3 PRO.